



Recruter un apprenti en STAPS

Informations
Procédures
Méthodes
Atouts



RECRUTER UN APPRENTI EN STAPS

à l'UFR3S - Sciences du Sport et de l'Éducation Physique

Le pari gagnant

<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>





Le département des Sciences du sport et de l'éducation physique de l'UFR3S propose une gamme de formations qui couvre l'ensemble des besoins en compétences dans les secteurs des activités physiques, sportives et de loisirs.

2800	Étudiants
61	Enseignants et Enseignants Chercheurs
180	Vacataires enseignants
34	BIATSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Services et de Santé)
100	Alternants pour 8 formations proposées en apprentissage

L'apprentissage est une voie de formation qui permet de se former grâce à une véritable immersion dans le monde professionnel tout en bénéficiant d'une formation générale, professionnelle, théorique et pratique en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle par la voie de l'alternance.

➤ Les atouts du recrutement d'un apprenti dans le domaine du sport

- Un renforcement de la professionnalisation des organisations sportives sur des fonctions supports et au coeur des métiers par l'intégration de nouvelles ressources humaines
- Une adaptation et anticipation des besoins en compétences
- Un financement du coût de la formation grâce aux dispositifs d'aides dédiées aux employeurs
- Un accompagnement renforcé
- Des rythmes adaptés en fonction du domaine et de l'organisation sportive

➤ Pourquoi recruter un apprenti ?

- Une anticipation des besoins en recrutement : gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Une ressource jeune, facile à former
- Une intégration progressive du collaborateur en entreprise
- Un faible coût grâce aux aides (charges sociales, primes exceptionnelles...) former un futur collaborateur
- Un collaborateur supplémentaire présent en moyenne à 75 % du temps de travail
- Un investissement reconnu dans la formation des professionnels de demain

➤ Une pédagogie adaptée

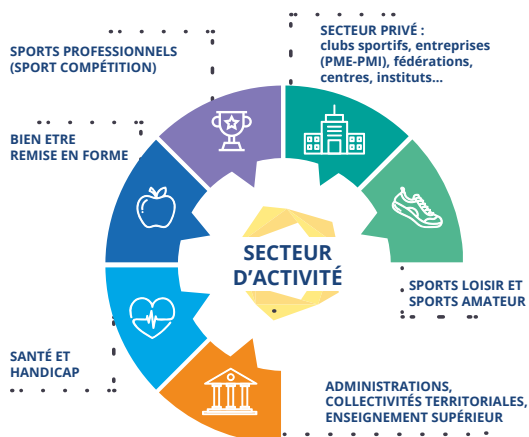
L'alternance a un objectif : optimiser l'articulation entre les enseignements théoriques et la réalité du monde de l'entreprise.

Les enseignements théoriques sont dispensés par les enseignants du département des sciences du sport et de l'éducation physique et par des professionnels. La dimension pédagogique spécifique à l'apprentissage s'appuie sur un double tutorat entre le tuteur académique et le maître d'apprentissage.

➤ 8 formations proposées en apprentissage

- **DEUST mention Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles**
- **Licence Professionnelle mention Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs** - parcours Gestion et administration des structures sportives
- **Licence Professionnelle mention Métiers de la forme** - parcours Métiers de la forme, de la santé et du bien-être
- **Licence 3 mention STAPS : Éducation et motricité** - parcours Promotion de l'activité physique
- **Licence 3 mention STAPS : Activité physique adaptée et santé**
- **Master mention STAPS : Activité physique adaptée et Santé** - parcours Activité physique adaptée et santé
- **Master mention STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive** - parcours Préparation du sportif : aspect physiques, nutritionnels et mentaux
- **Master mention STAPS : Management du sport** - parcours Gestion et stratégie du sport

Le département des Sciences du sport et de l'éducation physique de l'UFR3S offre un panel de formations en apprentissage qui couvre l'ensemble des besoins en compétences d'une structure ou d'une organisation dans le domaine du sport.



➤ Les engagements de l'entreprise

L'entreprise embauchant un apprenti s'engage à :

- Permettre à l'apprenti de suivre ses heures de cours et ses évaluations
- Désigner un maître d'apprentissage qui assure le suivi de l'apprenti
- Adapter les missions de l'apprenti à la formation qu'il suit.

Le Maître d'apprentissage

- Assurer l'accueil, l'assistance et la formation des apprentis
- Evaluer les compétences de l'apprenti
- Organiser l'emploi du temps du salarié apprenti en conformité avec les périodes de formation
- Faire le lien avec le centre de formation des apprentis

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage sont déterminées par convention ou accord de branche. A défaut d'accord :

- Être titulaire d'un diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et justifier d'un an d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de l'apprenti.
- OU justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la formation de l'apprenti.

➤ Quels avantages pour l'apprenti ?

- Préparer un diplôme en alliant théorie et pratique
- Découvrir le monde du travail et la culture d'une association ou d'une organisation
- Acquérir de l'expérience professionnelle et des compétences
- Percevoir un salaire et les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (congés payés, avantages...)
- Avoir un double accompagnement : tuteur universitaire et professionnel
- Être dispensé des frais de formation et des droits d'inscription universitaire



Le salaire de l'apprenti

La rémunération applicable est fixée en pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel pour les apprentis de plus de 21 ans), lequel varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Progression dans le cycle de formation	Age de l'apprenti			
	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	Plus de 26 ans
1 ^{re} année d'apprentissage	486 € brut / 486 € net 27% du SMIC	774 € brut / 774 € net 43% du SMIC	954 € / 943 € net 53% du SMIC	
2 ^e année d'apprentissage	702 € brut / 702 € net 39% du SMIC	918 € brut / 913 € net 51% du SMIC	1099 € brut / 1 054 € net 61% du SMIC	1 801 € brut / 1 612 € net 100% du SMIC
3 ^e année d'apprentissage	990 € brut / 962 € net 55% du SMIC	1 207 € brut / 1 152 € net 67% du SMIC	1 405 € brut / 1 299 € net 78% du SMIC	

SMIC BRUT 1^{er} JANVIER 2025 : 1 801,80 €
Les montants indiqués correspondent au salaire brut

Liens utiles



<https://staps.univ-lille.fr/apprentissage>



<https://www.formasup-npc.org/>



<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonérations-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-dapprentissage.html>



<https://www.talentsup-hdf.fr/>



<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

CONTACTS
pour toute question

Contrat d'apprentissage

lara.lefebvre@univ-lille.fr | 03.20.88.87.83

staps.univ-lille.fr